

OFFRE DE STAGE

INTITULE DE L'OFFRE DE STAGE

Stage de 4 à 6 mois - innovations en santé - Article 51 de la LFSS 2018

Date souhaitée du début de stage

2 Mars 2020

Durée du stage

4 à 6 mois

Agence Régionale de Santé de la Nouvelle Aquitaine

Espace Rodesse
103 bis rue Belleville
CS91704
BORDEAUX CEDEX

Direction : direction du pilotage de la stratégie et des parcours (DPSP)

Localisation géographique du poste : BORDEAUX

PROFIL DU STAGIAIRE

Stage professionnel de Master 2 Pilotage des politiques de santé publique /management des organisations médicales et médico-sociales

L'étudiant(e) sera accueilli(e) au sein de l'équipe régionale Article 51 composée des directeurs des services concernés de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de l'Assurance Maladie, d'une cheffe de projet « parcours » et d'une chargée de mission « innovations en santé » de l'ARS ainsi que d'un référent de la direction de la coordination de la gestion du risque (DCGDR) de l'Assurance Maladie.

L'étudiant(e) sera installé(e) dans le bureau de la chargée de mission « innovation en santé » au sein des locaux de l'Agence à Bordeaux. Un ordinateur portable et les outils nécessaires à la réalisation de sa mission lui seront fournis pour la durée du stage.

Cette mission peut convenir à un(e) étudiante(e) en formation initiale ou continue.

DESCRIPTION DE LA DIRECTION / PÔLE / DEPARTEMENT

Présentation générale :

Au sein de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, la direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP) est chargée :

- d'organiser les évolutions souhaitables du système de santé,
- d'impulser l'évolution des pratiques professionnelles des services de l'Agence vers la performance interne et de diffuser une culture du résultat au sein de l'ARS et auprès de ses partenaires.

Activités principales de la Direction :

Pour accomplir ces missions, elle poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la coordination de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des politiques de santé de l'agence en lien avec les autres directions et délégations de l'agence,
- Assurer l'animation des instances de démocratie sanitaire et la coordination des actions des partenaires de politiques publiques impactant la santé au sein des CCPP,
- **Impulser et animer une stratégie de modernisation des soins et des accompagnements dans une logique de parcours de santé en accompagnant les acteurs dans leurs projets d'innovation (art 51),**
- Promouvoir le renforcement du pouvoir d'agir des citoyens, des usagers et de leurs représentants dans le système de santé régional,
- Outiller l'ensemble des directions en matière de données, tableaux de bord et études aux fins de diagnostics, d'évaluation et d'aide à la décision et coordonner l'ensemble des études confiées aux partenaires extérieurs de l'ARS,
- Concourir à l'amélioration de la performance interne de l'agence en accompagnant les projets d'amélioration des pratiques professionnelles.

PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DESCRIPTION DE LA MISSION DE STAGE

Présentation du dispositif «Article 51 » de la LFSS 2018 :

Le dispositif vise à expérimenter des organisations innovantes faisant appel à des modes de financements et d'organisation inédits permettant de décloisonner le système de santé français et d'inciter à la coopération entre les acteurs. Ces expérimentations ont également un objectif d'efficience et de meilleure prise en compte de la prévention et de la qualité des soins.

Vous trouverez plus d'informations en cliquant sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-lfss-2018-innovations-organisationnelles-pour-la-transformation-du/article/article-51-foire-aux-questions>.

En Nouvelle-Aquitaine, le pilotage de ce dispositif est assuré par direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP).

Depuis le 1^{er} Juillet 2018, l'équipe régionale « article 51 » accompagne un peu plus de 60 porteurs de projets nationaux/interrégionaux ou régionaux (rédaction de la lettre d'intention/cahier des charges, appui méthodologique sur la construction du parcours patient/modèle économique, lien avec les partenaires...).

Aujourd'hui, 4 projets nationaux intégrant la Nouvelle-Aquitaine comme terrain d'expérimentation ont été autorisés par le Comité Technique de l'Innovation en Santé (CTIS). Le lancement de ces expérimentations est prévu pour le premier trimestre 2020.

Par ailleurs, l'ARS Nouvelle-Aquitaine accompagne des établissements de santé et des professionnels libéraux ayant été retenus pour participer à des expérimentations de nouveaux modes de rémunération : Incitation à une prise en charge partagée (Ipep), Paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville (Peps) et Episode de soins (Eds). Ces expérimentations sont issues d'Appels à manifestation d'intérêt (AMI) nationaux lancés en 2018 et 2019. Les premières inclusions de patients sont attendues pour le premier trimestre 2020.

A ce titre, l'équipe régionale Article 51 souhaite travailler sur un cadre méthodologique **intégrant des outils de reporting** et permettant d'une part de mieux accompagner les opérateurs dans le suivi et le pilotage de leur projet et d'autre part, de contribuer au travail de la cellule **nationale** d'évaluation pilotée conjointement par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). **Des outils au niveau national, ont récemment été mis à disposition des porteurs et des institutions pour accompagner le processus d'évaluation des projets autorisés dans le cadre de l'article 51. L'objectif de cette mission de stage est de concevoir des outils opérationnels de suivi et de pilotage de projet qui contribueront à ce processus d'évaluation plus globale, et ce en lien avec la cellule nationale d'évaluation et les évaluateurs externes. Par ailleurs, ces outils ont vocation à soutenir les différentes directions de l'Agence dans le suivi des projets en cours d'accompagnement et des projets autorisés.**

Objectif principal de la mission :

- **Elaborer un guide méthodologique du suivi et du pilotage des projets issus du dispositif « Article 51 » de la LFSS 2018.**

Les objectifs spécifiques et opérationnels feront l'objet d'un travail avec l'étudiant(e) dans le cadre de la rédaction de son contrat de mission.

Activités complémentaires en collaboration avec les référents régionaux Article 51 :

- Organiser des temps d'échanges avec les opérateurs afin de les accompagner dans le cadrage et la déclinaison opérationnelle de leur feuille de route et ce dans le cadre d'une démarche participative ;
- Accompagner les porteurs de projets dans la définition et la rédaction du cahier des charges de l'évaluation ;
- Accompagner les porteur pour définir et assurer la collecte des données utiles à l'évaluation;
- Animer la gestion des projets via des outils collaboratifs choisis par les institutions partenaires (RESANA et TRELLO) ;
- Participer aux divers réunions de suivi avec les directions centrales concernées (DSS, DGOS, DGCS...) ;
- Diffuser l'information concernant le suivi des projets auprès des directions concernées de l'Agence (directions métiers et délégations départementales) ;
- Articuler cette démarche de suivi et de pilotage avec les objectifs du Plan régional de santé (PRS) 2018-2023.

Partenaires institutionnels :

Assurance Maladie
Ministère des Solidarités et de la Santé
URPS
Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
Fédérations hospitalières

Spécificités du stage / Contraintes :

Déplacements dans la région Nouvelle-Aquitaine et sur Paris.

Référents du stage :

Amély PORTRON, chargée de mission innovations en santé

COMPETENCES REQUISES

Connaissances requises

Connaissance des politiques publiques de santé et des réglementations en vigueur
Connaissance de l'environnement institutionnel d'une ARS : principaux partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux, champs de compétence de chacun d'entre eux et dispositifs existants de prise en charge sanitaire et d'accompagnement médico-social.
Connaissance des processus d'évaluation en politique publique
Compétences en statistiques
Connaissance des règles de financement des acteurs de santé sanitaires et médico-sociaux
Compétences en gestion de projets

Savoir-faire requis

Aptitude au travail en équipe
Capacité d'analyse
Capacité de synthèse

Savoir-être

Autonomie dans le travail
Pragmatisme et ouverture d'esprit
Adaptabilité
Dynamisme
Sens du relationnel

CANDIDATURE	
Contact	<p>Pour toute demande d'informations relatives à l'offre de stage veuillez contacter les référents régionaux « Article 51 » de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :</p> <p>Amély PORTRON, chargée de mission innovations en santé : amely.portron@ars.sante.fr</p> <p style="text-align: center;">Service recrutement ARS Nouvelle-Aquitaine : ARS-NA-SG-STAGIAIRES@ars.sante.fr</p>
Modalités	Pour tout candidat : CV + lettre de motivation à joindre à votre candidature
Date limite de dépôt	20 Janvier 2020

Le jury est soucieux du respect du principe de non-discrimination et s'engage pour la diversité et l'égalité professionnelle. Tous les postes de l'ARS sont ouverts aux personnes en situation de handicap.